

## ÉDUCATION NATIONALE

# Jean-Michel Blanquer veut enterrer la carte prioritaire

Le ministre veut supprimer les zones d'éducation prioritaire au profit de contrats entre rectorats et établissements. **P. 15**

**ÉDUCATION PRIORITAIRE**

# La casse continue durant le #BlanquerGate

Alors que le scandale du syndicat lycéen fantôme se poursuit, une réforme de l'éducation prioritaire se dessine, avec des contrats passés directement entre rectorats et établissements.

« **I**l y a plus de sauce que de lapin » : la métaphore à la fois culinaire et hasardeuse est signée Jean-Michel Blanquer. Le ministre de l'Éducation nationale se défendait, le 22 novembre sur RTL, d'avoir suscité la création de toutes pièces d'un syndicat lycéen fantôme, Avenir lycéen, dans le but de contrer les autres organisations lycéennes, alors en lutte contre sa réforme des lycées. Mais, en plein #BlanquerGate, pour reprendre le mot-dièse qui fait fureur sur les réseaux sociaux, le ministre poursuit sa tambouille et met l'éducation prioritaire sur le gril.

Dans la brigade qui officie aux fourneaux de la Rue de Grenelle, c'est Nathalie Elimas qui est chargée d'accommoder à la sauce Blanquer l'une des plus anciennes – elle a été créée en 1981 – politiques de lutte contre les inégalités en France. Dans une interview au *Parisien* du 23 novembre, la secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire annonce que, dès la rentrée 2021, trois académies – Lille, Marseille et Nantes – serviront de laboratoire. Concrètement, il s'agit de supprimer la carte des réseaux d'éducation prioritaire (REP). Exit, du même coup, le travail en réseau et l'allocation de moyens supplémentaires aux établissements concernés. Pour Nathalie Elimas, la carte des REP « crée des effets

*de seuil et laisse des structures au bord du chemin. C'est le cas de lycées professionnels ou d'écoles dites orphelines, qui ne sont pas rattachées à un collège REP, mais ont pourtant toutes les caractéristiques de l'éducation prioritaire ». Ou comment s'appuyer sur des failles qu'on a laissées s'élargir pour justifier la destruction d'un système qui, malgré tout, donne des résultats.*

## La dernière révision de la carte REP date de 2014

Ce problème des « écoles orphelines » est bien connu : « Dans chaque département, explique Guislaine David, porte-parole du Snuipp-FSU (principal syndicat du primaire), on connaît au moins un établissement qui demande le label REP et remplit les critères. » Problème : la dernière révision de la carte REP date de... 2014. « Ça a beaucoup bougé depuis la dernière carte, c'est bien pour cette raison que nous demandons sa révision depuis des années ! » rappelle la syndicaliste. Mais, pour Nathalie Elimas, la solution est ailleurs : « Nous souhaitons sortir de cette logique de zonage pour donner des moyens aux établissements en fonction de leur projet. »

Dans les trois académies concernées à partir de l'année prochaine, un système de contractualisation entre établissements et rectorats se substituerait à la carte des REP, sur une durée de trois ans. Une première évaluation de ces expérimentations

interviendrait dès le printemps 2023. Ailleurs, la carte actuelle serait maintenue au moins un an de plus. Il s'agit en fait de la reprise, presque mot à mot, des conclusions du rapport « Territoires et réussite », signé fin 2019 par Ariane Azéma et Pierre Mathiot, respectivement inspectrice générale de l'éducation nationale et directeur de Sciences-Po Lille (et déjà coauteur de la réforme du baccalauréat...).

### **Mise en concurrence des établissements entre eux**

Les conséquences de ce projet pourraient être redoutables. Chaque établissement devenant contractant, ce serait la fin du travail en réseau, permettant une connaissance fine du terrain et des élèves. Ensuite, il en résulterait une forme de mise en concurrence des établissements entre eux, à qui présentera le projet le plus à même de décrocher un de ces fameux contrats... et malheur aux perdants. Le risque de clientélisme, les rectorats étant tentés de répondre aux sollicitations ou pressions des collectivités locales, n'est pas non plus à négliger. Enfin, alors que les REP sont depuis leur création spécifiquement orientés vers les zones urbaines en difficulté, celles-ci devraient désormais partager la manne (toute relative) avec des écoles et établissements de zone rurale, où certes les difficultés sociales et scolaires existent mais où les problématiques – et les solutions – se présentent sous des formes fort différentes. Double cerise sur le gâteau : la prime REP, perçue par les enseignants, serait supprimée et absorbée dans la prime d'attractivité récemment annoncée par le ministère au titre de la revalorisation du métier ; et l'enseignement privé sous contrat serait pleinement intégré au dispositif. Un joli cadeau, après celui de la scolarisation obligatoire à 3 ans...

**OLIVIER CHARTRAIN**

### **AVENIR LYCÉEN, LES SUITES**

Jean-Michel Blanquer a-t-il suscité la création d'Avenir lycéen, un syndicat

fantoche, pour contrer les organisations en lutte contre sa réforme du lycée (voir *l'Humanité* du 23 novembre)? Non, c'est « une affaire à partir de rien », a-t-il réagi, dimanche, niant avoir jamais été sollicité. Mais, dans un nouvel article, Mediapart montre que le ministre a rencontré personnellement des responsables d'Avenir lycéen, pour la plupart membres des Jeunes avec Macron, en juillet 2020, pour évoquer la transformation de cette structure en un Avenir éducation. Avant de leur renouveler une subvention de 30 000 euros... suspendue depuis.

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

**Le projet s'appuie sur des failles pour justifier la destruction d'un système qui, malgré tout, donne des résultats.** Fred Marvaux/Rea